

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 8 (1872)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.
8^{me} année.



15 OCTOBRE 1872

N° 20.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Les demi-temps. — Projet de loi sur l'instruction publique dans le canton de Glaris. — Une lacune à combler dans les méthodes d'enseignement. — Correspondance. — Une excursion scolaire à Londres. — Partie pratique (Composition). — Chronique scolaire.

Les demi-temps dans la pratique

Si nous revenons encore sur la question des demi-temps (1), ce n'est ni pour parler en faveur de ce système, ni pour le combattre; ce n'est que pour montrer comment on le fait fonctionner actuellement dans un pays où il est introduit exclusivement et depuis longtemps, dans le grand-duché de Bade.

Rappelons brièvement quelles sont les raisons avancées en faveur des demi-temps :

1. Quand on réunit un trop grand nombre d'élèves d'âges très-différents, il est impossible que l'instituteur suive une marche bien graduée dans l'enseignement de chaque branche et de chaque division.

2. Les élèves qui ne sont pas sous la surveillance immédiate du maître s'habituent facilement au désordre et à l'inaction, et l'occupation que le maître leur impose ne produit ordinairement que peu de fruit.

3. Il est contraire à l'hygiène du corps et à celle de l'esprit de garder de petits enfants pendant cinq à six heures à l'école.

4. Surtout dans les villages, les parents ont besoin des enfants les plus grands pour les travaux des champs, etc. Et, du

(1) Voir les remarquables articles de M. de Guimps. (*Educateur*, 1869, p. 129) et de M. Pelletier. (1871, p. 70.)

reste, il n'est pas bon que l'enfant soit trop longtemps éloigné de ses parents.

Il est vrai que les adversaires des demi-temps font des objections très-sérieuses. Cependant ils admettent que, quand il y a plus de 50 à 60 enfants d'âges très-différents, sans que la commune ait les moyens de payer un second maître, il vaut mieux les séparer en classes ayant chacune ses leçons à part. D'autres admettent les demi-temps, au moins pendant l'été, pour que les enfants puissent se rendre utiles à leurs parents tout en fréquentant l'école pendant deux ou trois heures par jour.

Mais passons aux dispositions du règlement pour les écoles primaires du grand-duché de Bade.

L'école doit être fréquentée par les enfants dès l'âge de 6 ans jusqu'à 14 ans accomplis (le 23 avril, commencement de l'année scolaire, sert de point de départ pour compter l'âge des enfants).

S'il n'y a qu'un seul instituteur dans une école, les élèves se divisent en deux classes (2), soit 3 années dans la classe inférieure et 5 années ou volées dans la classe supérieure, soit 4 années dans chacune. — S'il y a deux ou trois maîtres (3), on forme ordinairement deux fois autant de classes qu'il y a de maîtres. — Dans ces deux cas, chaque classe a ses heures de leçon à part, ordinairement de quinze à dix-sept heures par semaine. Les sexes sont réunis; mais les classes se subdivisent naturellement en autant de sections ou volées qu'il y a d'années.

Quand il y a au moins quatre maîtres dans une école, on peut séparer les sexes et former seulement quatre à six classes, de sorte que les classes supérieures reçoivent 26 à 30 heures de leçons (donc plus de demi-temps pour les élèves les plus âgés).

Le règlement fixe un minimum et un maximum d'heures à affecter à chaque branche d'étude, ainsi que le but à atteindre et même plus ou moins la méthode à suivre. Le maître fait son tableau de leçons.

Dans ce nombre de leçons sont comprises les leçons de religion données par les ecclésiastiques dans les volées supérieures; mais, en échange, n'y sont pas comptées les leçons de gymnastique ni celles de couture pour les filles.

(2) Avant 1869, on les divisait en trois classes. (Voir l'*Educateur*, 1871, p. 73.)

(3) Quand il y a deux maîtres ou plus, les classes inférieures sont confiées à des sous-maîtres; (il n'y a pas d'institutrices; cependant elles seraient bien à leur place dans les classes des commençants). Ces sous-maîtres qui sortent de l'Ecole normale et ont obtenu, par suite d'examen, un brevet de capacité, doivent enseigner pendant 3 ans (*Dienstprüfung*) au moins et subir ensuite un second examen assez sévère pour pouvoir être nommés définitivement. Mais on ne fait pas d'examen pour la nomination aux places; on nomme sur titres: brevet, rapports des commissions des écoles, inspecteurs, etc., tout en ayant égard aux droits d'ancienneté.

La plupart des écoles n'ayant qu'un ou deux maîtres, je crois que les tableaux de leçons ci-joints, copiés dans deux écoles que j'ai visitées dernièrement, pourront donner une idée assez claire de la manière dont les demi-temps sont mis en pratique dans le grand-duché de Bade.

Aug. REITZEL.

I. Tableau de leçons pour une école avec un maître.

Caractères ordinaires : *Classe supérieure.* — Caractères italiques : *Classe inférieure.*
Chiffres arabes : *les années ou volées.*

Matin En été à 6 h. ou à 7 h. En hiver, à 8 h.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
I ^{re} heure	Religion 4.5.6.7.8	Lecture 4.5. Lecture, 6.7.8	Religion 4.5.6.7.8.	Lecture 6.7.8. Lecture, 4.5	Religion 4.5.6.7.8.	Lecture 6.7.8. Lecture, 4.5.
II ^e heure	Gram & Comp. 6.7.8. Grammaire, orthogr. et composition 4.5.	Arithmétique 4.5. Arithmétique 6.7.8.	Gram. & comp. 6.7.8. Grammaire, orthogr. et composition 4.5.	Arithmétique 6.7.8. Arithmétique 4.5.	Géogr. & Hist. 6.7.8. Géographie 4.5.	Arithmétique 6.7.8. Arithmétique 4.5.
III ^e heure	Géométrie et Dessin 6.7.8. Histoire nat. 4.5.	Ecriture 4.5.6.7.8. Chant 4.5.6.7.8.	Lecture 2.3. Ecriture* Lecture, 1	Géog. & Hist. 6.7.8. Histoire nat. 4.5.	Ecriture 4.5. Sciences nat. 6.7.8.	Ecr. Lect. 1 Lecture 2.3.
IV ^e heure	—	—	Calcul, 1 Calcul, 2 Calcul, 3	—	—	Calcul, 3 Calcul, 2 Calcul, 1

Apr. midi.

I ^{re} heure	Ecr. Lect. 1 Lect. 2.3.	Religion 1.2.3.	—	Religion 1.2.3.	Religion 1.2.3.	—
II ^e heure	Calcul, 3 Calcul, 1 Calcul, 2	Orthog. et gram. 2.3. Ecr. Lect. 1	—	Ecr. Lect. 1 Lecture 2.3.	Orthog. et gram. 2.3. Ecr. Lect. 1	—
III ^e heure	Leçon d'in- tuil.** 1 Leçon de choses, 2.3	Ecriture 1.2.3. Chant 1.2.3.	—	Ecriture 1.2.3. Chant 1.2.3.	Leçon de choses, 2.3 Leçon de choses, 1	—

*) Pour les commençants, l'écriture et la lecture sont intimement combinées (*Schreib-
lesen*).

**) Leçons de choses.

II. Tableaux de leçons pour une école avec deux maîtres.

A. Pour les deux classes inférieures.

Caractères italiques : les commençants. — Caractères ordinaires : les années (volées 2 et 3).

Matin	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
I ^{re} heure	Religion 2.3	Lecture 2.3 Orth. et gram. 2.3	Religion 2.3	Lecture 2.3 Orth. et gram. 2.3	Religion 2.3	Lecture 2.3 Orth. et gram. 2.3
II ^e heure	Lecture 2.3 Leç. de choses 2.3	Calcul, 2 Calcul, 3	Lecture 2.3 Leç. de choses 2.3	Calcul, 3 Calcul, 2	Calcul, 2 Calcul, 3	Calcul, 3 Calcul, 2
III ^e heure	Ecriture 2.3 Chant, 2.3	Leç. de choses 2.3 Lecture 2.3	Ecr. Lect. 1 Leçon de choses, 1	Ecriture 2.3 Chant, 2.3	Leç. de choses 2.3 Orth. et gram. 2.3	Ecr. Lect. 1 Leçon de choses, 1
IV ^e heure	—	—	Calcul, 1 Ecr. Lect. 1	—	—	Calcul, 1 Ecr. Lect. 1

Apr. midi.

I ^{re} heure	Ecr. Lect. 1 Calcul 1	Religion 1	—	Religion 1	Religion 1	—
II ^e heure	Leçon de choses 1. Chant 1	Ecr. Lect. 1 Calcul 1	—	Calcul 1 Ecr. Lect. 1	Ecr. Lect. 1 Calcul 1	—
III ^e heure	Ecr. Lect. 1 Ecr. Lect. 1	Leçon de choses, 1 Ecr. Lect. 1	—	Ecr. Lect. 1 Chant 1	Leçon de choses, 1 Ecr. Lect. 1	—

B. Pour les deux classes supérieures.

Caractères ordinaires : les années 6, 7 et 8 (enfants de 11 à 14 ans). — Caractères italiques : les années 4 et 5.

Matin	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
I ^{re} heure	Religion 6.7.8	Lecture 6.7.8 Gram.et comp. 6.7.8	Religion 6.7.8	Lecture 6.7.8 Gram.et comp. 6.7.8	Religion 6.7.8	Lecture 6.7.8 Gram.et comp. 6.7.8
II ^e heure	Lecture 6.7.8 Gram.et comp. 6.7.8	Arithmétique 6.7.8	Lecture 6.7.8 Ecriture 6.7.8	Arithmétique 6.7.8	Lecture 6.7.8 Gram.et comp. 6.7.8	Arithmétique 6.7.8
III ^e heure	Géométrie et Dessin 6.7.8	Géog. et hist. 6.7.8 Chant, 6.7.8	Lect. 4.5 Gram., orth. et comp. 4.5	Sciences nat. 6.7.8 Ecriture 6.7.8	Géog. et hist. 6.7.8 Chant, 6.7.8	Lect. 4.5 Gram., orth. et comp. 4.5
IV ^e heure	—	—	Calcul 4.5	—	—	Calcul 4.5

Apr. midi.

I ^{re} heure	Lect. 4.5 Gr., ortho. et com. 4.5	Religion 4.5	—	Religion 4.5	Religion 4.5	—
II ^e heure	Hist. nat. 4.5 Géogra. 4.5	Calcul 4.5	—	Géogra. 4.5 Hist. nat. 4.5	Lect. 4.5 Gr., ortho. et comp. 4.5	—
III ^e heure	Ecriture 4.5 Chant 4.5	Hist. nat. 4.5 Géogra. 4.5	—	Lect. 4.5 Gr., ortho. et comp. 4.5	Ecriture 4.5 Chant 4.5	—

Projet de loi sur l'instruction publique dans le canton de Glaris.

Le Grand Conseil de ce canton, occupé de réviser la loi sur l'instruction publique dans ce canton, s'est adressé au corps enseignant pour avoir son opinion sur les réformes à opérer dans cette matière. A cet effet, le Comité de la Conférence cantonale, renforcée des délégués des trois districts, a délibéré, dans trois séances consécutives, sur la question qui lui était posée et a pris les résolutions suivantes qui seront soumises à la haute assemblée.

I. Le nombre des élèves d'une classe est de 60 au maximum.

II. La fréquentation de l'Ecole est obligatoire, de l'âge de 6 ans à celui de 13.

III. A l'Ecole primaire et *journalière* fait suite une Ecole complémentaire, dont la fréquentation est obligatoire, pendant deux ans, *un jour par semaine*.

L'enseignement religieux est séparé de l'Ecole complémentaire, il est remis aux ecclésiastiques.

Il sera établi un certain nombre d'instituteurs ambulants pour les écoles complémentaires.

IV. Le minimum du traitement des instituteurs primaires est fixé à 1,400 fr.

V. Les suppléments de traitement pour ancienneté de service sont considérés comme un des *desiderata* de l'époque.

VI. L'exercice d'un état nuisible à l'Ecole est interdit à l'instituteur. La décision relative à cet objet appartient au Conseil d'éducation.

VII. Les absences sont déferées à l'autorité communale qui statue une amende ou la prolongation des années d'école. Les tableaux d'absences sont valables pour une année, c'est-à-dire que les absences du premier semestre sont comptées avec celles du second.

VIII. Les vacances sont de 6 semaines au minimum.

IX. La compétence du Conseil d'éducation s'étend aux objets suivants :

a) A la ratification du plan des maisons d'école, de leur distribution intérieure et du mobilier scolaire.

b) A l'élaboration d'un plan uniforme d'enseignement et à la fixation d'un minimum de connaissances. Le corps enseignant sera consulté sur ces points.

c) Au choix des moyens d'enseignement, même de ceux qui concernent l'enseignement religieux.

d) Au droit de statuer sur les recours d'un instituteur suspendu par la commune où il enseigne.

X. Accroissement du budget en ce qui concerne les subventions à accorder aux écoles primaires et secondaires.

XI. La durée des fonctions est maintenue au terme actuel, moyennant avertissement de six mois par la commune et trois mois de la part de l'instituteur.

Si le même instituteur exerce ses fonctions pendant 20 ans dans la même commune, il a droit au tiers de son traitement à titre de pension, en sus de son traitement ordinaire, s'il continue à fonctionner.

XII. La Conférence du corps enseignant a droit à la nomination de deux de ses membres au sein du Conseil cantonal d'éducation. L'instituteur siège dans la Commission d'école de la commune.

On ne peut imposer à aucun instituteur une fonction gratuite à l'église.

XIII. L'instruction élémentaire est gratuite.

XIV. Les Commissions d'écoles ont la surveillance des écoles enfantines dans les communes où il en existe. La haute surveillance appartient au Conseil cantonal d'éducation.

XV. Le fonds d'Ecole sera séparé du fonds d'Eglise et chacun de ces fonds aura son administration spéciale.

XVI. Toute localité qui possède une école doit avoir sa Commission d'école spéciale.

XVII. Un seul inspecteur d'écoles pour tout le canton, uniquement occupé de ces fonctions, est préférable au système actuel qui répartit l'inspection entre plusieurs personnes. Au cas où ce système serait maintenu, les écoles secondaires seraient confiées à un inspecteur spécial et unique.

Les rapports officiels relatifs aux écoles doivent être chaque fois communiqués à l'instituteur qu'ils concernent.

Ces résolutions portent les signatures du président du *Lehrer-Verein*, Walter Senn, et du secrétaire, Blesi.

Il y a de bonnes choses dans les vœux émis par le corps enseignant de Glaris. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'il puisse accepter avec tant de résignation la réélection périodique contre laquelle les instituteurs se défendent avec raison dans beaucoup d'autres cantons. Un instituteur glaronnais, auquel nous exprimions notre étonnement à cet égard, nous a répondu : La *landsgemeinde* a prononcé, et on ne comprendrait pas qu'il en fût autrement. — Mais n'avez-vous pas des fonctions à vie ? — Oui, celles des pasteurs ; mais le peuple n'a pas cru devoir assimiler les instituteurs aux pasteurs, auxquels ils ressemblent cependant par leur ministère qu'on appelle parfois, dans les grands jours, un second sacerdoce.

A. D.

Une lacune à combler dans nos méthodes d'enseignement.

L'éducation n'est certainement pas un art mécanique, ni une simple affaire d'application, c'est une science et une philosophie. Mais à cette philosophie il faut toujours le bon sens pour guide, et le système ne doit pas tuer la réalité.

A. DAGUET.

(*Educateur*, année 1872, p. 207.)

Si l'on passe en revue les divers ouvrages qui ont fait époque dans l'his-

toire de la philosophie et qui traitent de l'entendement humain, de l'origine de nos connaissances et du développement des facultés intellectuelles, on peut se convaincre qu'une des questions qui ont le plus préoccupé les philosophes et les penseurs, c'est celle de la méthode à suivre dans la transmission des connaissances humaines. Les théories qui ont été émises par Locke et d'autres écrivains, les diverses solutions proposées par la pédagogie, l'examen des systèmes d'enseignement qui ont été tour à tour préconisés et rejetés, à commencer par la méthode socratique et à finir par la méthode d'exposition, laissent cette impression que la science n'a pas encore dit son dernier mot sur cette question. En effet, nulle chose n'exige plus de mesure, plus de tact, de jugement et de discernement que la forme suivant laquelle l'homme peut le mieux communiquer aux autres ses idées, ses connaissances, le résultat de ses investigations ; il n'est donc pas surprenant que le problème ait été envisagé sous des points de vue si différents, ait reçu des solutions si variées et donné lieu à des innovations qui ont d'abord joui d'une certaine vogue, mais que l'on a bientôt abandonnées dès qu'on les a reconnues insuffisantes. En matière d'enseignement comme dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, tout passe, tout change, les mœurs avec les conditions sociales, les caprices avec la température, les idées avec la philosophie et les principes avec le temps. Si nos méthodes d'enseignement sont à quelques égards défectueuses, il faut les modifier, les améliorer, et s'il ne nous est pas donné d'atteindre à la perfection, nous avons une mission à remplir, c'est celle de nous en rapprocher le plus possible. Nous obéissons d'ailleurs à cette loi universelle du progrès à laquelle on dit que tous les êtres intelligents sont soumis.

Cela dit, j'entre en matière par une comparaison qui n'a point l'attrait de la nouveauté, mais qui trouve ici son application.

Il y a des terres bien exposées, bien arrosées, produisant de magnifiques récoltes qui n'ont pas coûté beaucoup de peine ou de soins à leur propriétaire, mais ces produits sont quelquefois précoces et laissent souvent à désirer au point de vue de leur valeur intrinsèque. C'est un sujet de déception pour l'intéressé. Il existe en revanche de nombreux terrains peu fertiles, arides même et dont la culture exige un travail opiniâtre et l'emploi d'instruments aratoires perfectionnés. Grâce aux procédés employés par le laboureur, à ses efforts persévérants, il réussit à amender un sol en apparence rebelle à toute culture ; des récoltes abondantes, quoiqu'elles tardives, viennent le récompenser largement de sa patience et de son activité.

De même, il existe dans l'ordre intellectuel de petits génies qui ne tardent pas à porter des fleurs, mais peu de fruits. Leur intelligence brille de bonne heure du plus vif éclat, mais le plus souvent, ces jeunes gens, après s'être distingués dans leurs premières études, restent stationnaires et ne réalisent pas les espérances que leurs talents précoces avaient fait concevoir. Il y en a

d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui sont moins bien doués par la nature, qui se font remarquer par une conception lente des faits et des choses, par une certaine lourdeur d'esprit, une certaine pesanteur d'intelligence; ces élèves ne sortiront jamais de leur infériorité relative si l'on n'adopte pas dans le cours de leur instruction une marche rationnelle et si la méthode suivie ne leur vient en aide.

La comparaison qui vient d'être présentée met en relief une vérité fort élémentaire et qui paraît oiseuse au premier abord. Les personnes qui s'occupent d'enseignement constatent chaque jour de grandes inégalités dans les aptitudes de leurs élèves; mais il existe, en revanche, une question qui mérite d'être examinée avec un soin tout particulier, avec une sollicitude toujours nouvelle, c'est celle de savoir si les méthodes d'enseignement adoptées dans nos écoles tiennent suffisamment compte de la diversité existant dans le développement intellectuel des jeunes gens, si l'on peut réellement élever d'une manière notable le niveau intellectuel de ces natures mal partagées afin qu'elles soient dotées de la plus grande somme possible d'instruction — en un mot, si, à l'exemple du laboureur infatigable, qui emploie des instruments perfectionnés pour donner de la valeur à un sol aride, l'éducateur peut, en modifiant ses procédés d'enseignement, en comblant les lacunes qui peuvent exister dans nos méthodes, faire disparaître dans une certaine mesure ces inégalités et faire d'élèves médiocrement doués des citoyens éclairés et utiles à leur pays.

Telle est la question que l'on se propose d'examiner dans ce travail.

Si l'on étudie les procédés employés, les méthodes en usage dans un certain nombre de nos établissements d'instruction publique primaire, moyens et supérieurs, si l'on constate qu'il en sort chaque année un nombre indéterminé de nullités, si l'on apprécie à leur juste valeur les résultats obtenus, on acquiert la conviction que les méthodes d'enseignement généralement adoptées sont susceptibles de perfectionnement.

Dans un grand nombre de nos écoles on enseigne trop de choses à la fois, on surcharge la mémoire des élèves aux dépens de leurs autres facultés; les notions apprises s'embrouillent et se détruisent réciproquement. Il n'y a que les natures d'élite ou les intelligences précoces, c'est-à-dire l'infime minorité, qui fassent des progrès marqués, tandis que les élèves moins bien doués, et qui sont toujours en majorité, restent stationnaires ou bien ne sortent que difficilement de leur état d'infériorité. On a en outre constaté que les connaissances que les élèves ont reçues d'autrui et qu'ils ne se sont pas appropriées par un travail personnel, n'ont pas de base solide et s'oublient bientôt après leur sortie de l'établissement. On a enfin remarqué que certains jeunes gens ne savent tirer aucun parti pratique de ce qu'ils ont appris sur les bancs de l'école.

Cet état de choses anormal provient, abstraction faite des causes générales

mentionnées plus haut, de ce que ceux qui enseignent ne s'attachent pas assez à présenter leurs idées, leurs théories avec toute la simplicité, toute la clarté, toute la précision désirables; de ce qu'ils donnent à leurs expositions un caractère trop scientifique; de ce qu'ils font abus de termes techniques qu'ils négligent d'expliquer et d'un langage qui n'est pas compris par la généralité de leurs auditeurs; de ce qu'ils imposent à la mémoire des choses qui ne s'élèvent pas à la hauteur du jugement; de ce qu'ils planent trop souvent dans le domaine des abstractions; de ce qu'ils ne s'inquiètent pas assez de la portée intellectuelle de leurs élèves, auxquels ils supposent gratuitement des connaissances que ceux-ci ne possèdent pas; en un mot, de ce que nos méthodes d'enseignement ne tiennent pas assez compte de la nature humaine et des facultés individuelles.

Que résulte-t-il d'une pareille manière de procéder?

L'intelligence de l'élève, étrangère aux réflexions, aux combinaisons, à la contention de l'esprit, se remplit d'idées confuses et décousues, qui restent isolées, sans liaison systématique et qui font de leur tête un véritable chaos. Si la leçon du maître n'a été comprise qu'imparfaitement, elle ne laisse qu'une trace éphémère. Ceux qui croient avoir compris ne savent rien à fond ou possèdent qu'une instruction superficielle et perdent cette assurance qui caractérise un esprit méthodique.

Ainsi, au lieu de s'attacher à meubler la mémoire des jeunes gens d'une foule d'idées éparses, vagues et incohérentes qui ne constituent point la science et n'en ont que l'apparence, il faut s'appliquer à leur inculquer des principes qui revêtent une forme claire, précise, accessible à leur intelligence et qui permettent à la mémoire de se les approprier sans trop de peine et d'y rapporter les connaissances qu'ils acquerront par la suite. Ce qui constitue l'instruction véritable, c'est un ensemble de notions, de principes, de vérités liés ensemble d'une manière systématique et formant une chaîne non interrompue et, partant, de principes évidents, bien compris; et, pour qu'ils soient bien compris et bien saisis, ils doivent être clairement déterminés.

C'est par le moyen de définitions que le maître transmet l'intelligence des faits et des choses, et qu'il explique l'enchaînement systématique des idées.

C'est par le moyen de la définition que l'élève augmente ses connaissances, se les assimile, et les édifie sur des bases solides.

C'est par le moyen de la définition que les savants peuvent le mieux donner une forme populaire aux principes et aux applications de la science, et rendre le domaine des abstractions accessible au plus grand nombre.

Tout se réduit donc, dans l'art de transmettre nos connaissances, à l'observation d'un grand principe, c'est-à-dire à faire un usage plus rationnel, un emploi plus fréquent de la *définition*, afin d'asseoir ces mêmes connaissances sur un terrain solide. La non-observation de ce principe constitue une lacune à combler dans nos méthodes d'enseignement.

Dans un deuxième article, on fera ressortir l'importance du rôle assigné à la définition dans la transmission des connaissances humaines et l'on s'attachera à établir qu'elle doit former la base de tout enseignement rationnel.

F. MAULEY (1).

CORRESPONDANCE

Fribourg, le 30 septembre 1872.

Il vous souviendra peut-être de deux prix de cent francs chacun que j'offrais comme encouragement aux instituteurs de Fribourg, ville et campagne, sous de certaines conditions exprimées dans un article spécial. On dirait presque que l'adage du bonhomme Lafontaine à l'adresse de l'enfance et de l'adolescence : *cet âge est sans pitié*, est devenu un principe assez puissant pour dégoûter les hommes spéciaux même des encouragements offerts par des profanes. On n'a pas même honoré mon offre d'une discussion ; eh bien, Messieurs, qu'à ça ne tienne, chacun entend son devoir à sa manière et la mienne consiste à ne jamais détourner vers un but différent un don proposé et offert à un usage spécifié.

Je crois donc pouvoir me tirer le mieux du dilemme dans lequel je me trouve en versant les 200 fr. en question au bénéfice et à la Caisse de l'Association des Instituteurs du canton de Fribourg.

Un mot encore :

Ce n'est pas sans un serrement de cœur sensible que je vois l'indifférence accueillir mon article, intitulé : *Education prophylactique*, et avouez, Monsieur le rédacteur, que si les enfants sont sans pitié, les adultes intéressés manquent ou d'intelligence ou de cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes compliments les plus empressés.

Un ami de l'enseignement.

P. S. J'ai foi en votre courtoise équité que vous voudrez insérer cette lettre dans votre prochain numéro sans rien y changer, vu surtout que la

(1) Nous avons inséré avec plaisir cette dissertation de M. Mauley, professeur à Bâle, à cause des idées justes qu'elle contient et parce que l'*Educateur*, étant l'organe de tous, fait profession de respecter la liberté de discussion. Mais M. Mauley a oublié de faire une distinction entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen. Cette distinction nous paraît nécessaire en ce qui concerne l'enseignement élémentaire, pour lequel il nous serait bien difficile d'admettre qu'il faille procéder par *définition*. Une définition étant une opération abstraite de l'esprit qui demande la pleine et entière possession du sujet, les pédagogues en général la rejettent au dernier plan et substituent, avec raison selon nous, la marche synthétique par l'intuition à la définition. Il n'en est pas de même dans l'enseignement secondaire quand l'esprit est formé et qu'il est devenu accessible aux généralisations. « L'instruction, dit le P. Girard, ne peut réussir auprès de l'enfance qu'autant que nous la proportionnons au développement naturel des facultés. » A. D.

publication de mon article : *Education prophylactique* a été retardée sans motifs d'urgence ressortant des numéros de l'*Educateur* qui suivirent mon envoi.

Si l'article dont parle *Un ami de l'enseignement* n'a pas paru dans le numéro le plus rapproché de l'envoi, c'est que d'autres articles avaient le pas, c'est-à-dire la priorité d'ancienneté sur celui-là. Aucune Rédaction au monde ne peut s'astreindre à publier un article au moment même de la réception. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la *Feuille* se publie à Genève et que les articles doivent être envoyés douze jours au moins avant la publication.

Si la question relative aux 200 fr. n'a pas été discutée, nous ne croyons pas qu'il faille en chercher la cause dans l'indifférence, mais uniquement dans la difficulté réelle de la résoudre dans les termes où l'avait posée l'honorable auteur. La solution que lui a donnée ce dernier est très-heureuse et nous estimons qu'il ne pouvait faire un meilleur emploi de son généreux don.

La question éducative, celle de la discipline, a été traitée dans tous les ouvrages de pédagogie, en ce qui concerne les châtiments corporels. Quant à l'autre face de la question, la part de culpabilité qui revient aux parents et au public, elle n'est que trop réelle. Nous regrettons, avec l'*Ami de l'enseignement*, qu'on ne s'y intéresse pas davantage, que les questions politiques aient presque toutes le privilège de préoccuper les esprits comme si la politique était tout et le reste, c'est-à-dire le principal, rien.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une excursion scolaire à Londres, par Ch. BULS, secrétaire général de la *Ligue de l'Enseignement*. — Bruxelles, Claassen. — Sandoz et Fischbacher, Paris et Neuchâtel. 40 pages in-8°.

Cette brochure, écrite avec clarté, nous donne d'intéressants détails sur la situation de l'Ecole populaire dans la Grande-Bretagne. Elle nous apprend entre autres que l'Acte de 1870, consacrant la sécularisation de l'enseignement, est combattu par la *Société nationale* (anglicane de tendance) qui veut maintenir l'enseignement confessionnel et dont le patronage s'étend sur 4,500,000 enfants. Le gouvernement accorde ses subsides à tous ceux qui en demandent pour la construction d'écoles, sans distinction d'écoles confessionnelles ou non confessionnelles. Or, il se trouve que les subsides demandés pour les écoles confessionnelles dépassent les autres des neuf dixièmes, ce que déplore l'auteur de la brochure. Une autre Société, agissant dans le même esprit que la Société nationale, la *Société domestique et coloniale*, travaille à former des maîtres et s'appuie du nom de miss Mayo, sœur du révérend Mayo, le grand propagateur des principes de Pestalozzi en Angleterre.

Dans les écoles de cette Société, les sexes sont réunis et on n'a pas lieu de s'en plaindre, au contraire.

Une troisième Société, la Société britannique et étrangère, est *non conformiste* et, en ce sens, opposée à la Société nationale, qui est patronnée par la haute Eglise. Mais elle ressemble à la première en ce qu'elle prend pour base la Bible et ne réclame pas la sécularisation de l'enseignement. La Société britannique travaille à former des instituteurs, à l'instar de la Société non-conformiste. Mais son action ne se borne pas à l'Angleterre, elle subventionne des écoles établies en France, en Espagne, à Madagascar, dans l'Inde, etc. Elle a dépensé en 1871 plus de 15,000 livres sterling.

M. Buls signale la coopération active de la noblesse anglaise aux œuvres scolaires, et l'oppose à l'attitude hostile de la noblesse belge.

Le *School-board* de Londres, Comité de la Ligue de l'enseignement en Angleterre, est accusé par M. Buls de s'occuper trop de statistique et de ne pas ouvrir d'écoles. Cette année elle a provoqué une exposition scolaire consistant en pupitres et bancs, dont une riche collection est étalée aux regards du public. Mais le mobilier anglais n'en est pas moins inférieur à celui qui a été envoyé de Suède. « Ce pays, dit M. Buls, peut se vanter de n'avoir rien à envier aux écoles américaines. »

Une institution propre à l'Angleterre, c'est l'Association littéraire et scientifique appelée Birbeck, du nom de son auteur, et fondée en 1825, en faveur des personnes qui désirent s'instruire tout en gagnant leur vie, et que l'Association met à même, moyennant une cotisation annuelle de 18 schellings, de profiter d'une bibliothèque et de cours publics sur toutes les branches des sciences, des arts et de la littérature.

Ce que la *Birbeck-Institution* a fait pour la classe moyenne, le *Working'men Union* l'a entrepris pour la classe ouvrière. Ici encore l'aristocratie anglaise a compris son rôle. On a vu le marquis de Salisbury mettre son parc à la disposition de cette Société et la marquise faire les honneurs de ce parc et servir des rafraîchissements aux ouvriers du Club.

La création du Musée économique de Twickenham est due à un philanthrope qui cherche à éclairer le peuple par la propagation des connaissances pratiques et usuelles, à l'aide de cours publics, d'exhibitions et démonstrations de divers genres.

Résumant les impressions de son séjour à Londres, M. Buls y trouve des arguments en faveur de la pensée que poursuit la Ligue de l'enseignement en Belgique, pour la sécularisation de l'enseignement, qu'il réclame par respect pour la conscience individuelle et pour l'instruction obligatoire, l'initiative privée n'ayant pas réussi en Angleterre, malgré toute sa force d'expansion, à procurer une instruction suffisante à un très-grand nombre d'enfants auxquels la société doit le pain de l'instruction qui est le plus sûr moyen de se procurer celui du corps.

A. D.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Dans un examen pour l'admission au brevet d'instituteurs et d'institutrices primaires, on avait donné, pour sujet à développer, aux aspirants et aspirantes : *Les adieux d'un jeune homme ou d'une jeune fille à son lieu natal*. La composition qu'on va lire est l'œuvre d'une aspirante qui n'a point mal réussi à rendre ses impressions et qui y a mis du sentiment et de la poésie. Le style n'en est pas dépourvu de facilité, de naturel et de grâce. La composition eût gagné, ce nous semble, à ne pas se composer de deux parties, c'est-à-dire d'un récit et de ces adieux directs au lieu natal qui suivent le récit et qui devraient, à notre sens, former l'objet exclusif et le fond de cette composition. Le dernier alinéa n'est pas non plus très-bien amené; cette fin, quoique naturelle dans la circonstance, est un peu brusque et n'a pas la vie qui règne dans d'autres passages de ce morceau touchant.

ADIEUX D'UNE JEUNE FILLE A SON VILLAGE NATAL

C'est le soir : au dehors tout est tranquille; les oiseaux ont cessé de chanter, le laboureur a quitté le dur travail de la journée et se repose, entouré de sa famille, dans le verger que ses mains laborieuses ont transformé en un séjour délicieux; la lune se lève derrière les arbres du jardin et répand à profusion sa lumière argentée sur la pelouse où, si souvent, dans l'ardeur de mes jeux, j'ai oublié l'étude et les devoirs de l'école; le murmure du ruisseau trouble seul le silence de la nature endormie. Cette tranquillité du dehors fait contraste avec l'état de mon cœur; hélas! c'est que, demain, je dois tout quitter! la maison où j'ai passé les heureuses années de mon enfance, le joli bosquet de chèvre-feuille, témoin de maints repas champêtres, la colline qui, lorsque la terre a revêtu son blanc manteau de neige, est le rendez-vous des enfants du village; la forêt de hêtres dont les vieux troncs d'arbres, tapissés de mousse, de lierre et de fleurs, sont autant de chambres et de salons où j'ai joué avec mes amies; l'étang, dans les eaux limpides duquel se cachent des centaines de poissons; l'escarpolette où, ivre de joie, je me laissais mollement balancer par la brise; le verger dont les arbres ont souvent été dépouillés par une main seulement trop bien disposée à servir une bouche gourmande; les plates-bandes du jardin dont les fleurs se sont bien des fois flétries autour de la tête de mes poupées; le temple qui m'a vu le dimanche, pensive et recueillie, écouter la musique sacrée, s'élancer en un concert de louanges, vers la voûte bleue des cieux! Oui, je dois tout quitter; demain matin, de bonne heure, le train, qui tant de fois déjà a fait mon désespoir, m'emportera vers un pays étranger. Désormais plus de promenades

dans les montagnes, plus de goûters champêtres. Je dois abandonner cette joyeuse insouciance dans laquelle j'ai vécu jusqu'à présent pour entrer dans la vie sérieuse. Mais, hélas ! combien peu je suis en état de me conduire seule ; combien j'aurais encore besoin de me sentir guidée par les conseils de mes bons parents ; je sens que j'aurais à faire un dur apprentissage avant de me familiariser avec l'indifférence que je rencontrerai partout sur mon chemin.

Oh ! triste jour des adieux, combien de cœurs n'as-tu pas déjà brisés ? Que de larmes n'as-tu pas fait répandre ? Pourquoi ne puis-je retarder ta marche, ne serait-ce que d'un jour ! d'un pas rapide tu viens me séparer de ma famille, de mes amies, de tout ce que j'ai de plus cher ici-bas ; tu emportes avec toi les beaux jours, hélas, trop vite passés, et tu n'en laisses que le souvenir. Adieu, mes bois, mon village, quand vous reverrais-je ? Il m'est si dur de vous quitter ; si vous pouviez me suivre sur la terre étrangère, de combien n'adouciriez-vous pas mes regrets ! Mais, que dis-je ? objets inanimés, vous ne pouvez pas m'entendre, et cependant, je suis soulagée en vous confiant mes larmes !

Pour la première fois, je quitte mes parents bien-aimés ; que ferais-je, seule, sans amie, sans soutien, inconnue, au milieu d'une foule indifférente qui ne songe qu'à ses plaisirs ? A qui demanderai-je des paroles de consolation, lorsque, le cœur déchiré par le mal du pays, je devrai pourtant paraître joyeuse et oublier pour un instant tout ce que j'ai brisé ?

Mais Dieu viendra à mon aide, il m'enseignera mon chemin ; il remplacera mes parents, il sera avec moi dans mes devoirs journaliers, et si je peux revenir après quelques années, c'est lui que je devrai remercier, c'est lui qui dans sa bonté m'aura réservé le bonheur de revoir les lieux que je quitte avec tant de regrets !



CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — C'est avec un vrai plaisir que nous saluons la réapparition de la *Pensée maternelle*, rédigée par Madame Dufaure, et dont les désastreux événements qui ont marqué les années 1870 et 1871 avaient interrompu la publication. Nous lui souhaitons bonne chance et nous augurons bien de l'appui que lui prête la Section pédagogique qu'ont formée les Dames de Genève. Le premier numéro de la *Pensée maternelle* publie entre autres une pétition émanant de cette Section et demandant l'égalité des sexes devant les traitements, égalité qui n'existe dans aucun pays du continent. Elle réclame aussi la création d'Ecoles complémentaires pour les apprentis.

La *Pensée maternelle* paraît deux fois par mois et coûte 6 fr. 50 par an.

— Le brillant écrivain, auquel les Lettres françaises sont redevables de tant de livres curieux, éloquents ou pleins de verve poétique ou humoristi-

que, M. Marc Monnier, a été appelé à la Chaire de littérature comparée à l'Académie de Genève.

NEUCHÂTEL. — Le Grand Conseil de ce canton, convoqué sous serment, a décidé le maintien de l'Académie sur la proposition de son président, M. Philippin, colonel fédéral.

La Haute Assemblée a déclaré l'Académie un établissement d'utilité publique. Cette décision coupe court à beaucoup de pronostics et de commentaires. Une autre décision a été prise relativement au Collège communal ou Collège latin de la commune, que l'Etat a décidé de placer sous le contrôle de la municipalité. La commune proteste contre ce qu'elle envisage comme une spoliation. Il est question d'un procès et de recours à Berne. Les amis de l'instruction publique espèrent que les esprits se calmeront et qu'un arrangement interviendra. Les établissements d'instruction publique n'ont jamais rien à gagner aux luttes acharnées des partis.

THURGOVIE. — M. Böckel a été désigné comme recteur de l'Ecole cantonale à Frauenfeld.

SOLEURE. — L'Ecole cantonale a perdu en M. Hartmann un de ses meilleurs professeurs et le prêtre éclairé qui, depuis douze ans, dirigeait l'établissement en qualité de préfet. Né en 1806, M. Hartmann appartenait à cette phalange d'ecclésiastiques libéraux qui cherchaient à concilier la science et le catholicisme. Caractère noble et profondément humain, attaché de tout son cœur à l'Ecole cantonale, qu'il dirigeait avec son collègue Schlatter, il ne négligeait rien pour faire prospérer l'Ecole, l'enseignement spécial de langue et de littérature latine qui lui était confié et pour enrichir les collections qui forment le complément indispensable des études. Nommé chanoine de la cathédrale, en 1847, les querelles pendantes entre l'Etat et la Ville, l'empêchèrent pendant plusieurs années de prendre possession de sa prébende dont il ne jouissait que depuis un an, quand une attaque d'apoplexie l'atteignit, le 19 avril, pendant qu'il faisait une promenade vers Oberdorf, village des environs de la ville, qui lui était demeuré cher depuis qu'il y exerçait les fonctions de vicaire dans les premières années de sa carrière sacerdotale.

L'esprit généreux et élevé qui animait ce digne prêtre distingué s'est manifesté dans l'acte de ses dernières volontés, qui institue pour héritiers les jeunes *gens capables et de bonne conduite*, en exprimant le vœu qu'ils ne soient pas confiés aux Jésuites, mais instruits et élevés dans des écoles où on fasse de bons chrétiens et citoyens, sans hypocrisie, utiles à eux-mêmes, à l'Etat et à leurs familles. (*Schweizerische-Schulzeitung*.)

— M. Lang a été nommé recteur de l'Ecole cantonale à la place de M. Hartmann, le digne ecclésiastique dont nous avons parlé ci-dessus.

Errata. — Quelques fautes grossières se sont glissées dans notre dernier numéro, sous la rubrique surtout de la Chronique bibliographique. Nous tenons à en corriger quelques-unes. Ainsi, à la page 504, lisez : *Apologues* (au lieu d'apologues), *intimement* (au lieu d'intimément), *l'un de ceux qui sont les plus répandus* (au lieu d'appropriés).

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.